



Interdiction bancaire suite à un énorme découvert

Par **MIKELINE35**, le **15/07/2008** à **16:02**

BONJOUR

en 2003 j'ai été fichée avec mon mari au FCP pour avoir dépassé très largement le découvert de ma carte bancaire

je voudrais savoir pendant combien de temps nous sommes fichés car cela nous handicape beaucoup, vu que nous avons changé de banque et que nous voudrions bien avoir à nouveau carnet et carte bleue

merci de me répondre et encore merci de votre réponse

micheline leclerc

Par **domi**, le **15/07/2008** à **18:04**

Le mieux serait de vous renseigner à la BDF pour savoir si vous êtes encore fichés .Avez vous eu des chèques rejetés? les avez vous régularisés? De plus si vous avez ouvert un compte dans une autre banque , il est possible que l'interdit ait été levé car il est rare que les banques acceptent d'ouvrir un compte à des personnes fichées . Domi

Par **Patricia**, le **15/07/2008** à **19:03**

Bonsoir,

En tant qu'employée de banque, à ma connaissance :

SI DEPOT DE DOSSIER DE SURENDETEMENT :

Vous êtes inscrit au FICP par la commission dès dépôt de votre dossier pendant toute la durée du traitement.

La durée varie en fonction du résultat de la procédure :

- si vous avez obtenu un plan conventionnel de redressement : 10 ANS
- la commission a recommandé des mesures de réaménagement ET le juge les a acceptées : 10 ANS
- La commission a recommandé et le juge a accepté un effacement partiel de vos dettes : 10 ans
- Le juge a accepté un moratoire de vos dettes : 2 ANS

A lire votre message, je pense qu'il faut cibler sur 10 ans.

Vous êtes juste fiché FICP? sans surendettement (vous ne précisez pas) c'est 5 ANS.

Pour sortir du FICP, il faut régler toutes les sommes dues à vos créanciers qui vous remettront des attestations de paiement que vous devrez présenter à la BdeF qui supprimera votre inscription.

Tant qu'il n'y aura pas de levée d'inscription au FICP, vous ne pourrez obtenir ni chèquiers ni carte bleue. Banque, Poste, C. Ep ...

Avoir ouvert un compte dans une autre banque, pas de problème pour elle, sachant que vous êtes fiché elle a pris une garantie en ne vous délivrant ni chéquier ni carte bleue ...

Retraits uniquement à leurs guichets et paiements en espèces chez les commerçants. Ce qui vous bloque et restreint.

Patricia